

Conditions Définitives en date du 12 janvier 2017

# Unédic

**Émission de Titres Négociables à Moyen Terme portant intérêt au taux de 0,125%  
pour un montant de 1.250.000.000 euros et venant à échéance le 25 mai 2022**

émis dans le cadre du Programme de TITRES NEGOCIABLES A MOYEN TERME  
de l'UNEDIC

d'un montant de 6.000.000.000 d'euros

**Emission n°: 2**

Prix d'émission : 99,920 %

**BNP PARIBAS  
BRED BANQUE POPULAIRE  
DEUTSCHE BANK  
HELABA**

Agents Placeurs

## PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Prospectus de Base en date du 30 août 2016 (visé à cette date par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 16-404) qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (notamment par la directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, dans la mesure où cette directive a été transposée dans un État Membre de l'Espace Économique Européen) (la "**Directive Prospectus**").

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des Titres décrits ci-après pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le Prospectus de Base en date du 30 août 2016 relatif au Programme de Titres de l'Émetteur et doivent être lues conjointement avec celui-ci.

Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites Internet (a) de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (b) de l'Émetteur ([www.unedic.org](http://www.unedic.org)), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

<b>1.</b>	<b>Émetteur :</b>	UNEDIC
<b>2.</b>	<b>Emission n° :</b>	2
<b>3.</b>	<b>Devise</b>	Euro (€)
<b>4.</b>	<b>Montant Nominal Total de l'Émission:</b>	1.250.000.000 €
<b>5.</b>	<b>Produit de l'émission :</b>	
	(i) Produit brut de l'émission :	1.249.000.000 €
	(i) Estimation du produit net de l'émission :	1.248.125.000 €
<b>6.</b>	<b>Prix d'émission :</b>	99,920% du Montant Nominal Total
<b>7.</b>	<b>Valeur Nominale :</b>	200.000 €
<b>8.</b>	<b>Nombre de Titres émis :</b>	6.250
<b>9.</b>	<b>(i) Date d'Emission :</b>	16 janvier 2017
	<b>(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :</b>	16 janvier 2017
<b>10.</b>	<b>Date d'Échéance :</b>	25 mai 2022
<b>11.</b>	<b>Base d'Intérêt :</b>	Taux fixe de 0,125 % l'an
<b>12.</b>	<b>Base de Remboursement/Paiement :</b>	Remboursement au pair
<b>13.</b>	<b>Changement de Base de Remboursement/Paiement :</b>	Non Applicable
<b>14.</b>	<b>Option :</b>	Non Applicable
<b>15.</b>	<b>Autorisation d'émission :</b>	Décision du Conseil d'administration en date du 27 juin 2016
<b>16.</b>	<b>Méthode de distribution :</b>	Syndiquée

### DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

- 17. Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :**
- (i) Taux d'Intérêt : 0,125 % par an payable annuellement à terme échu
  - (ii) Date(s) de Paiement du Coupon : 25 mai de chaque année jusqu'à la Date d'Échéance (incluse), et pour la première fois le 25 mai 2017  
Il y aura un premier coupon court concernant la première Période d'Intérêt, de la Date de Début de Période d'Intérêts (incluse) jusqu'au 25 mai 2017 (exclu) (le "**Premier Coupon Court**")
  - (iii) Montant(s) de Coupon Fixe : 250 € pour 200.000 € de Valeur Nominale, à l'exception du Premier Coupon Court
  - (iv) Montant(s) de Coupon Brisé : 88,356164 € pour 200.000 € de Valeur Nominale concernant le Premier Coupon Court
  - (vi) Date(s) de Détermination du Coupon : 25 mai de chaque année
  - (vii) Autres dispositions relatives à la méthode de calcul des intérêts pour les Titres à Taux Fixe : Non Applicable

#### **DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT**

- 18. Option de Remboursement au gré de l'Émetteur :** Non Applicable
- 19. Montant de Remboursement Final de chaque Titre :** 200.000 € par Titre de 200.000 € de Valeur Nominale
- 20. Montant de Remboursement Anticipé :**  
Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales ou autre remboursement anticipé et/ou méthode de calcul de ce montant (si exigé ou si différent de ce qui est prévu dans les Modalités) : Se reporter à l'Article 5.10.1 du Prospectus de Base

#### **OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES**

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits ici dans le cadre du programme de Titres de 6.000.000.000 d'euros de l'UNEDIC.

#### **RESPONSABILITE**

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'UNEDIC :

Par : \_\_\_\_\_  
Dûment habilité

## PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

### 1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS :

- (i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 16 janvier 2017 a été faite par l'Émetteur (ou pour son compte).
- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 9.450 € (4.450 € de frais Euronext et 5.000 € de frais AMF)

### 2. NOTATIONS

Notations : Les Titres à émettre devraient faire l'objet des notations suivantes par Moody's Investors Service Limited et Fitch France S.A.S. :

Moody's : Aa2

Fitch : AA

### 3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf indiqué dans la Section « Souscription et Vente » du Prospectus de Base, à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

### 5. RAISONS DE L'OFFRE

Raisons de l'offre : Se reporter à la section "Utilisation des fonds" du Prospectus de Base

### 6. RENDEMENT

Rendement : 0,140 %

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

### 9. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0124175367

Code commun : 155053755

Dépositaire : Euroclear France en qualité de dépositaire central

Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable

Nom et adresse de l'Agent Payeur et Agent de  
Calcul initial désigné pour les Titres :

**BNP Paribas Securities Services (en tant que  
mandataire de BNP Paribas)**

Numéro Affilié Euroclear France: 29106  
Les Grands Moulins de Pantin  
9, rue du Débarcardère  
93500 Pantin  
France

Autres

Les présentes conditions définitives ont été  
déposées à la Banque de France le 12 janvier  
2017